Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BRESIL – Abaissement du nombre de voix nécessaires pour une autorisation

Par Anne FURET

Publié le 22/03/2007, modifié le 09/03/2026

Le 27 février, à la suite de la Chambre des Députés [1], le Sénat a validé les deux amendements à la Mesure Provisoire (MP327) qui autorisent les cultures de PGM à l'intérieur des réserves naturelles. Il a validé la réduction de la majorité nécessaire à la CTNBio pour autoriser la mise sur le marché d'un OGM (de 18 à 14 sur 27 membres au total) et la légalisation d'un coton transgénique illégalement planté en 2006 sur une surface de 150 000 ha [2]. Si le Président Lula a refusé d'avaliser la légalisation du coton, il a donné son feu vert pour le remaniement des règles de votes à la CTNBio : cette mesure constitue un fort tournant brésilien vers les biotechnologies et pourrait profiter à une variété de maïs transgénique dont Bayer demande l'autorisation [3].

[1] BRESIL - Deux amendements controversés

[2] http://www.midiaindependente.org/pt...

[3] http://www.agrisalon.com/06-actu/ar...

Adresse de cet article : https://infogm.org/bresil-abaissement-du-nombre-de-voix-necessaires-pour-une-autorisation/